



Paris, le 4 mai 2017

## Gel dans le vignoble Les propositions des vignerons indépendants !

**L'épisode de gel qui a touché le vignoble fin avril est déjà comparé à celui de 1991. Les Vignerons Indépendants de France sont inquiets et plaident pour la mise en place d'une boîte à outils de gestion des risques, permettant à chacun de l'adapter à sa stratégie.**

L'outil de production des vignerons indépendants est une nouvelle fois touché par un aléa climatique. Pour faire face à de tels dégâts, les Vignerons Indépendants de France sont convaincus qu'il n'y a pas une solution unique aux problématiques de gestion des risques. Pour le mouvement, il est nécessaire de favoriser l'existence **d'une boîte à outils des différentes options possibles**, afin de tenir compte de la variété des situations.

Ainsi, les Vignerons Indépendants de France veulent rappeler que **le dispositif assurantiel existant n'est pas adapté à leurs entreprises**. En effet, aujourd'hui, elles choisissent de ne pas aller vers le contrat socle pour différentes raisons : un seuil de déclenchement et une franchise trop élevés, une indemnisation qui ne prend pas en compte la valorisation réelle de leurs produits, un calcul de franchise inadapté, etc. En outre, le rendement historique de l'exploitation, calculé sur la base d'une moyenne olympique, ne correspond plus à la réalité ; **les Vignerons Indépendants de France proposent plutôt de prendre comme référentiel le rendement du cahier des charges d'appellation**.

Néanmoins, l'assurance ne doit pas être la seule piste offerte aux entreprises. Ainsi, les Vignerons Indépendants de France appellent à la mise en place d'une véritable boîte à outils pour permettre à chaque vigneron de faire face aux aléas selon les spécificités de son entreprise. Ils proposent donc également :

- de mettre en place rapidement de **nouvelles mesures fiscales**, telle que **la réserve de précaution en nature**, et demandent aux pouvoirs publics **d'étudier la défiscalisation des stocks et la possibilité de réaliser des provisions fiscales sous forme de DPA exceptionnelle** ;
- **d'activer le dispositif d'achats de vendanges pour la campagne à venir** ;
- **de généraliser le Volume Complémentaire Individuel (VCI) à l'ensemble du vignoble** ;
- **de développer l'assurance revenus, soutenue dernièrement par les députés européens**.

Contact presse : **Thierry Mothe**, secrétaire général des Vignerons Indépendants de France – 06.80.33.57.61